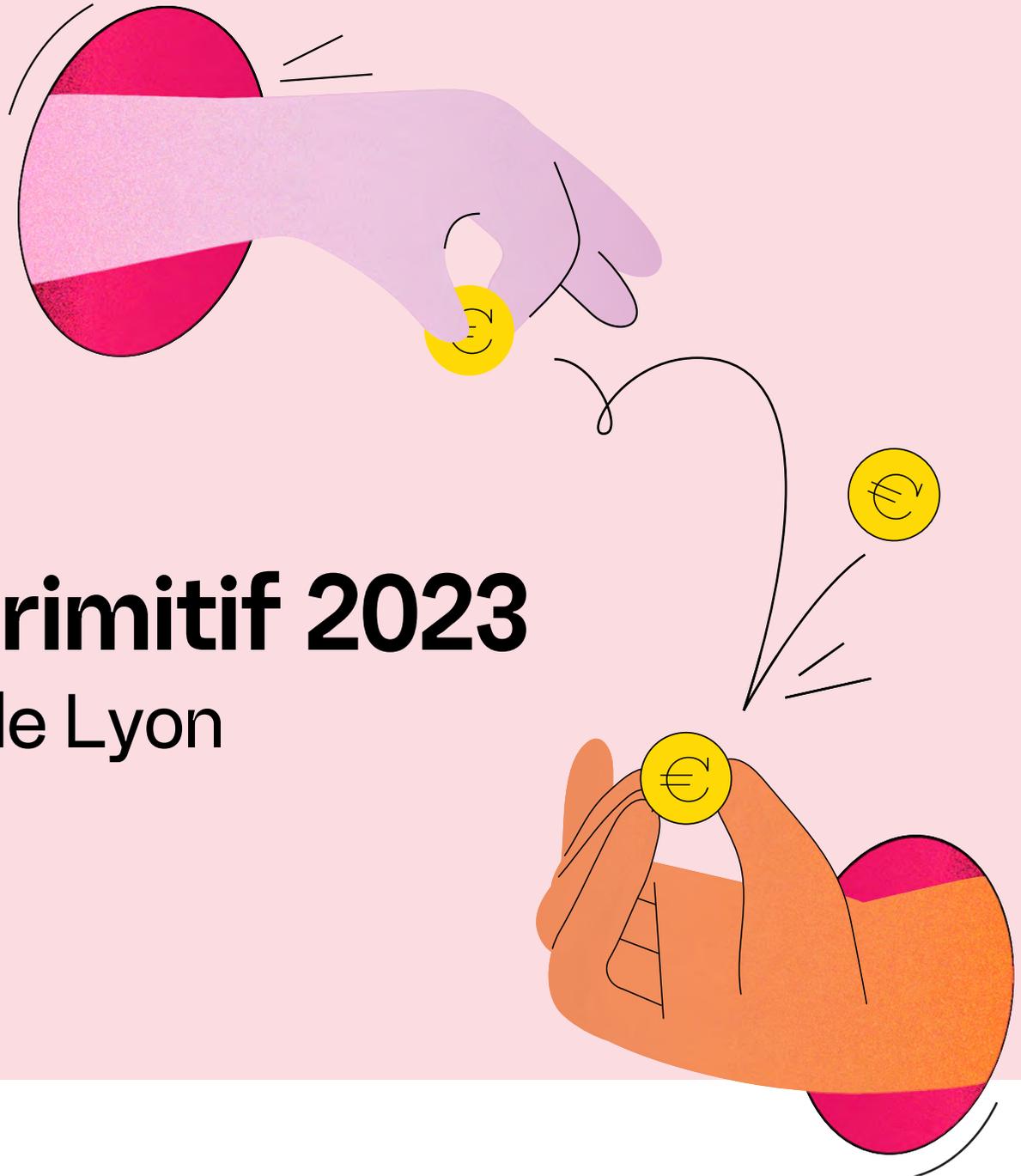


Synthèse

Le budget primitif 2023 de la Métropole de Lyon



MÉTROPOLE

GRAND LYON

Un budget ambitieux et sérieux

au service de tous les métropolitains



3,8 milliards
d'euros



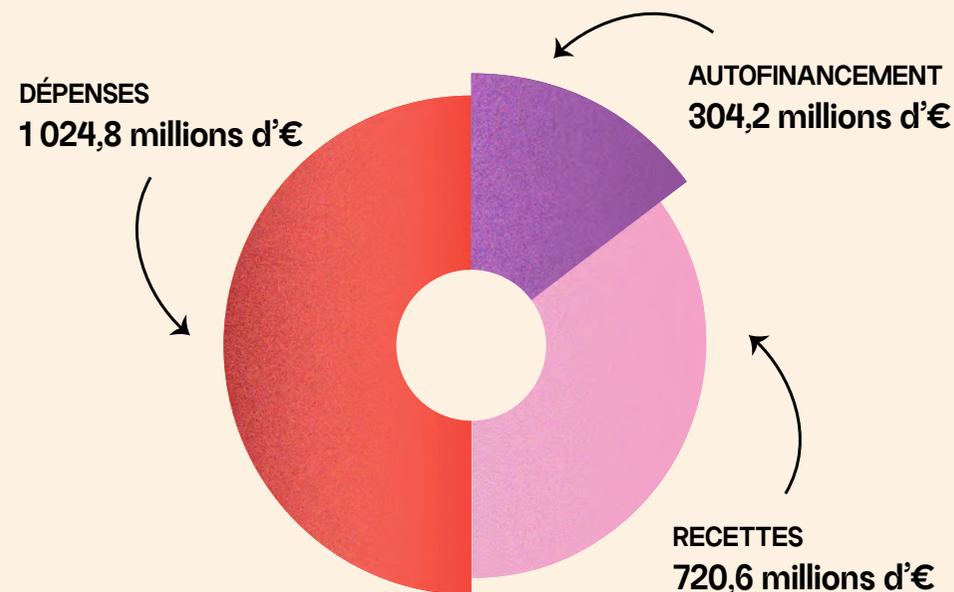
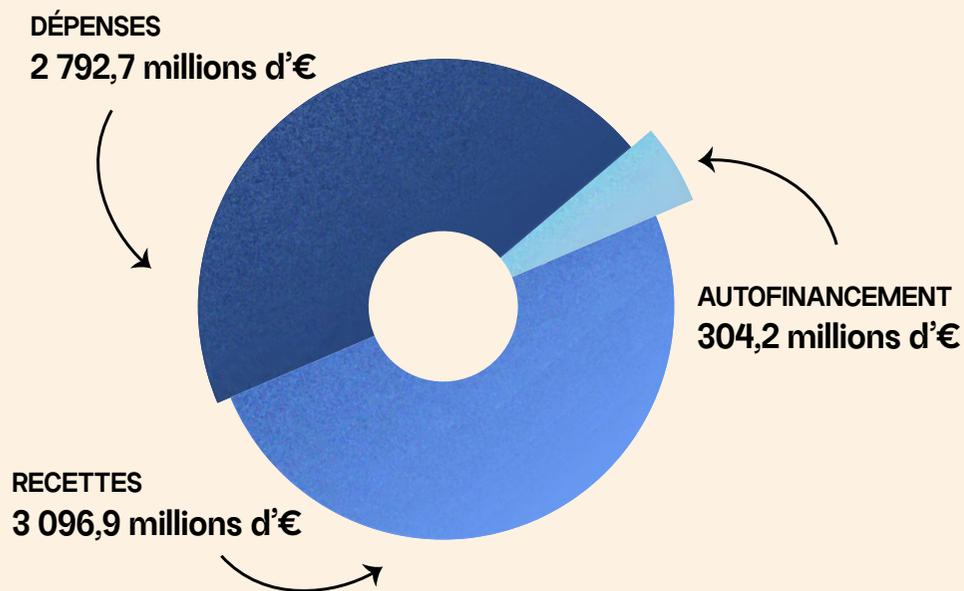
Le budget 2023

Chaque année, le conseil de la Métropole vote le budget, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir. En 2023, le budget a été voté le 23 janvier.

Le budget d'une collectivité se présente toujours en deux sections : le fonctionnement et l'investissement.

Le fonctionnement

Le fonctionnement, c'est d'abord les services à la population : la collecte des ordures, les cantines dans les collèges, les dépenses sociales comme le RSA... Ce sont aussi les dépenses pour la gestion courante de la collectivité : frais de personnel, travaux d'entretien,... Cette partie doit être à l'équilibre, c'est-à-dire que l'autofinancement et les dépenses sont égales aux recettes.



L'investissement

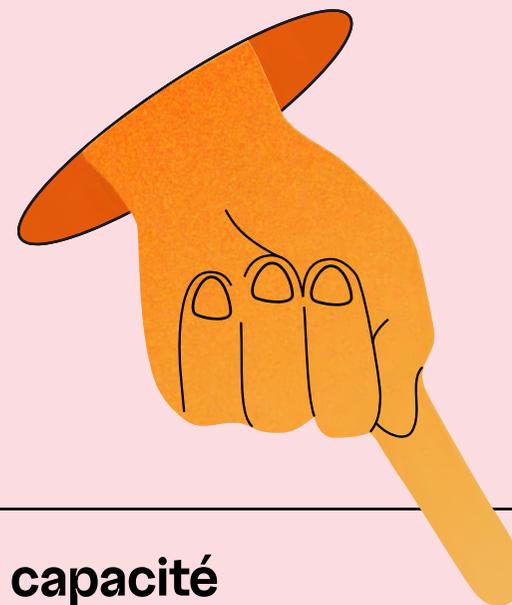
L'investissement, c'est ce qui prépare l'avenir du territoire et de ses habitants : nouveaux équipements, acquisition de biens immobiliers et mobiliers, travaux de construction.

Cette partie doit être à l'équilibre, l'autofinancement et les recettes sont égales aux dépenses.

Un budget sérieux

Une dette maîtrisée

De **5 ans et 6 mois** en 2022 à **5 ans et 5 mois** en 2023 :
Une capacité d'endettement qui s'est légèrement améliorée



C'est quoi la capacité de désendettement ?

C'est un critère utilisé pour vérifier la bonne santé financière des collectivités. Avec ce chiffre de 5 ans et 5 mois, la Métropole de Lyon a obtenu la note maximum possible pour une collectivité locale. Deux autres chiffres illustrent la bonne santé financière de la Métropole :

LA BAISSÉ DE L'ENDETTEMENT :

De **1,86 milliards d'€** en 2022 à **1,67 milliards d'€** en 2023

LA FORTE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT :

304,2 millions d'€

Les recettes

D'où vient l'argent de la Métropole ?

Le fonctionnement

3 096,9 millions d'euros

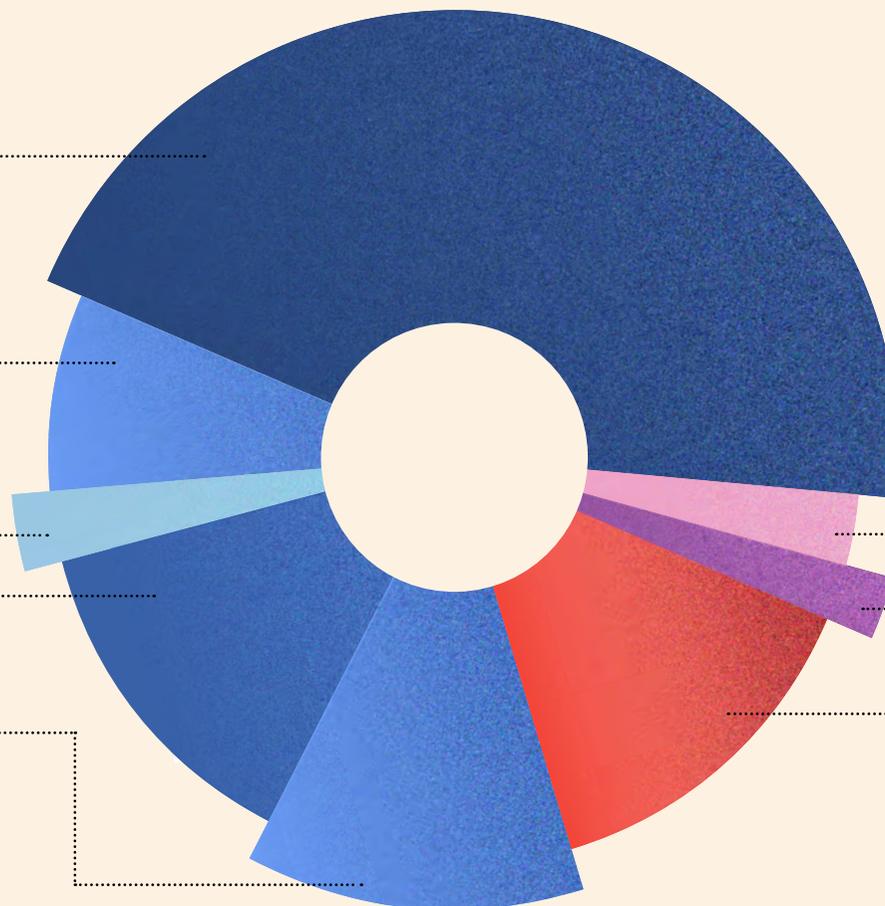
AUTRES RECETTES FISCALES
1 710,5 millions d'€

FISCALITÉ SUR LES ENTREPRISES
298,6 millions d'€

FISCALITÉ SUR LES MÉNAGES
107,6 millions d'€

DOTATIONS DE L'ÉTAT
507 millions d'€

AUTRES RECETTES DE GESTION
473,2 millions d'€



La Métropole dispose de plusieurs sources de revenus pour mener à bien ses politiques publiques et son fonctionnement. La hausse des recettes de fonctionnement et d'investissement s'explique à la fois par le dynamisme conjoncturel de la fiscalité et des produits des services, le dynamisme du territoire et la bonne santé financière de la Métropole.

L'investissement

720,6 millions d'euros

RECETTES ANNUELLES
D'INVESTISSEMENT
109,4 millions d'€

CRÉDITS OPÉRATIONNELS (PPI)
90 millions d'€

EMPRUNTS
521,2 millions d'€



Les dépenses

Le fonctionnement

2 792,7 millions d'euros

AUTRES CHARGES
5,3 millions d'€

CHARGES FINANCIÈRES
38 millions d'€

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
434 millions d'€

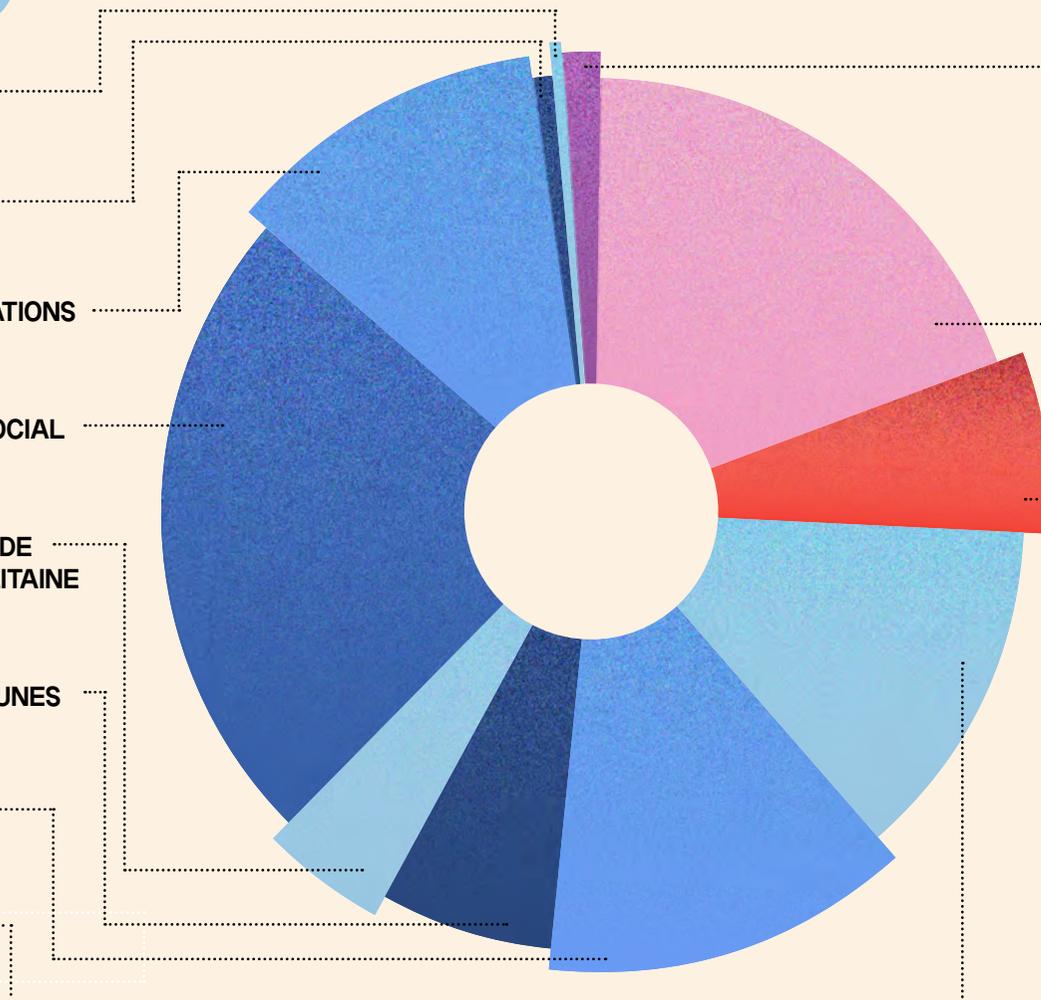
DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL
907,7 millions d'€

PÉRÉQUATION ET DOTATION DE
COMPENSATION MÉTROPOLITAINE
168,2 millions d'€

REVERSEMENT AUX COMMUNES
244,5 millions d'€

DÉPENSES DE PERSONNEL
505,3 millions d'€

CHARGES GÉNÉRALES
489,7 millions d'€



Les dépenses sont maintenues à un niveau important : elles permettent d'assurer la continuité du service public et son adaptation pour répondre aux besoins de tous les métropolitains, malgré le contexte de crise et le climat économique menaçant. Les investissements atteignent un niveau élevé, 1 024,8 millions d'€, et traduisent la volonté de la Métropole de continuer son action globale pour l'écologie et le bien-être des habitants du territoire.

L'investissement

1 024,8 millions d'euros

DÉPENSES ANNUELLES
D'INVESTISSEMENT
56 millions d'€

CRÉDITS OPÉRATIONNELS (PPI)
730 millions d'€

EMPRUNTS
238,8 millions d'€

Les recettes de fonctionnement

3 096,9 millions d'euros

FISCALITÉ SUR LES MÉNAGES 107,6 millions d'€

dont

- 8,8 millions d'€ : taxe foncière sur les propriétés bâties
- 8,7 millions d'€ : taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- 89 millions d'€ : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

DOTATIONS DE L'ÉTAT 507 millions d'€

dont

- 380,2 millions d'€ : dotation globale de fonctionnement
- 59,7 millions d'€ : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- 49 millions d'€ : allocations compensatrices de fiscalité
- 5,4 millions d'€ : fonds de compensation de la TVA

FISCALITÉ SUR LES ENTREPRISES 298,6 millions d'€

dont

- 230,8 millions d'€ : cotisation foncière des entreprises
- 5,1 millions d'€ : taxe foncière sur les propriétés bâties
- 38,2 millions d'€ : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

AUTRES RECETTES DE GESTION 473,2 millions d'€

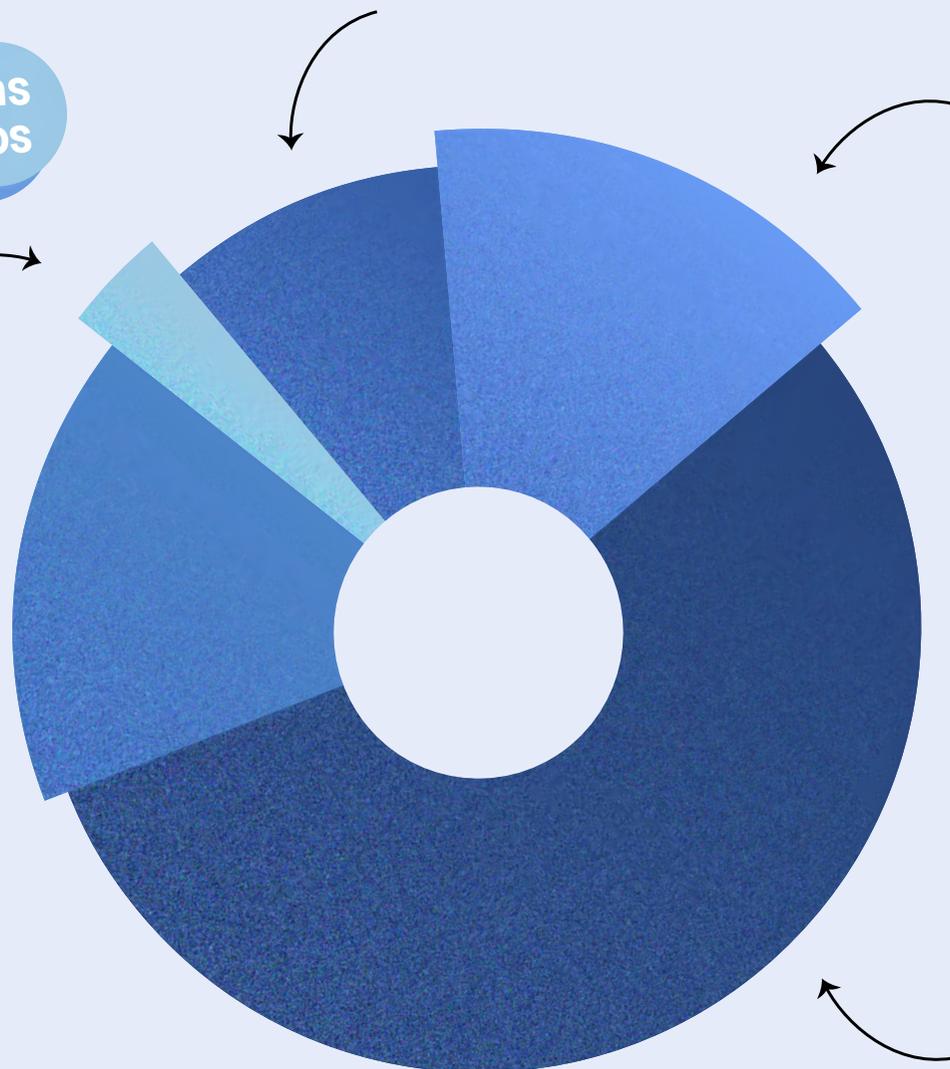
dont

- 81,9 millions d'€ : redevance d'assainissement
- 43 millions d'€ : péage BPNL
- 2,7 millions d'€ : parcs de stationnement
- 75,5 millions d'€ : participations
- 56 millions d'€ : cofinancement APA (41,1 M€) et RSA (14,9 M€)
- 15,1 millions d'€ : produits financiers

AUTRES RECETTES FISCALES 1 710,5 millions d'€

dont

- 420 millions d'€ : droits de mutation à titre onéreux
- 128,7 millions d'€ : attribution de compensation régionale au titre de la CVAE transférée
- 107,6 millions d'€ : fonds national de garantie individuelle des ressources
- 114,2 millions d'€ : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
- 804,9 millions d'€ : produit de TVA (fractions compensatoires CVAE+TH+TFPB)



Les recettes d'investissement

720,6 millions d'euros

RECETTES ANNUELLES D'INVESTISSEMENT

109,4 millions d'€

dont

- **51,7 millions d'€** : FCTVA
- **14,5 millions d'€** : amendes de police
- **4,8 millions d'€** : dotations d'équipement des collèges
- **10 millions d'€** : taxe d'aménagement
- **20,1 millions d'€** : cessions
- **8,3 millions d'€** : autres crédits hors programmation pluriannuelle dont créances

CRÉDITS OPÉRATIONNELS (PPI)

90 millions d'€

dont

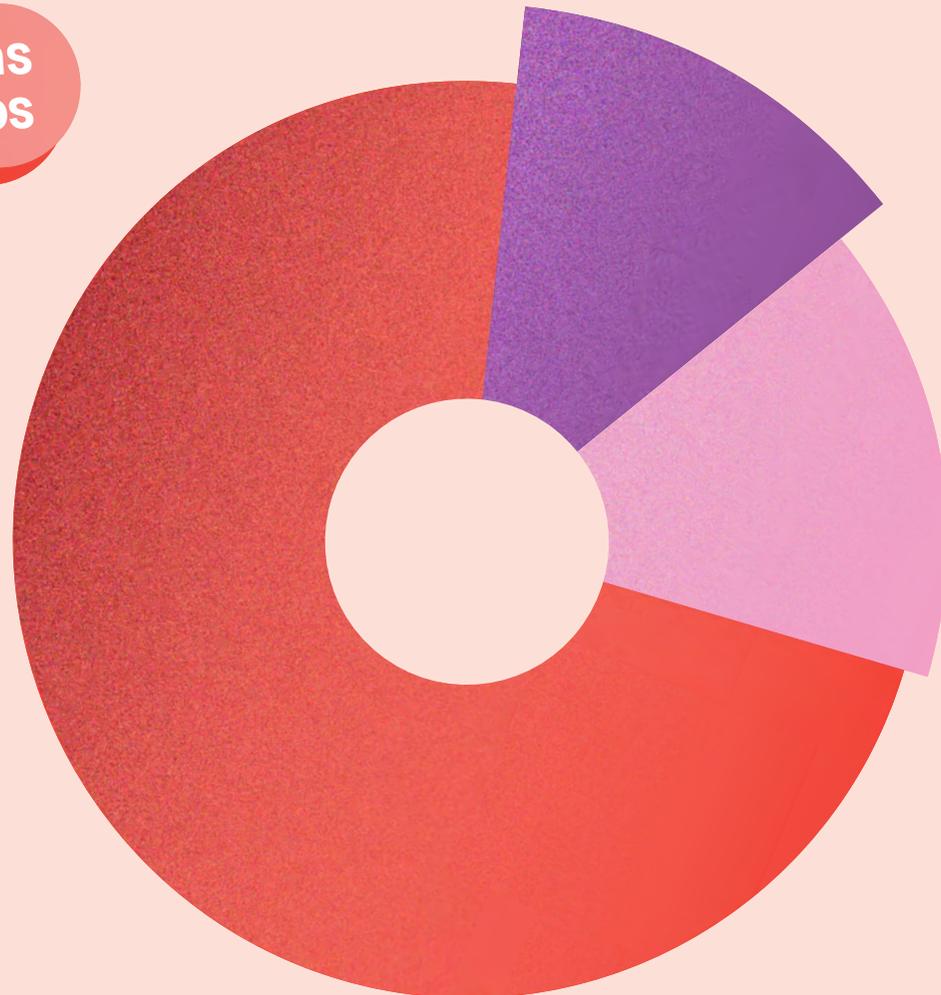
- **84 millions d'€** : subventions équipements reçues
- **6 millions d'€** : autres crédits opérationnels

EMPRUNTS NOUVEAUX

521,2 millions d'€

dont

- **428,9 millions d'€** : emprunts à contracter
- **75 millions d'€** : refinancement de la dette



Les dépenses de fonctionnement

2 792,7 millions d'euros

DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL 907,7 millions d'€

dont

- **361,2 millions d'€** : frais de séjour et d'hébergement pour personnes handicapées (161,5 millions d'€), pour personnes âgées (37,5 millions d'€) et pour l'enfance (162,2 millions d'€)
- **267,5 millions d'€** : allocations RSA
- **119,9 millions d'€** : allocation personnalisée d'autonomie
- **67,5 millions d'€** : prestation de compensation du handicap
- **7,2 millions d'€** : allocation compensatrice tierce personne
- **3,6 millions d'€** : revenu de solidarité jeune

PÉRÉQUATION

95,9 millions d'€

dont

- **60 millions d'€** : prélèvement au titre de fonds national de péréquation des DMTO perçus par les départements
- **17 millions d'€** : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

CHARGES FINANCIÈRES

38 millions d'€

Intérêts de la dette

AUTRES CHARGES

5,3 millions d'€

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

434 millions d'€

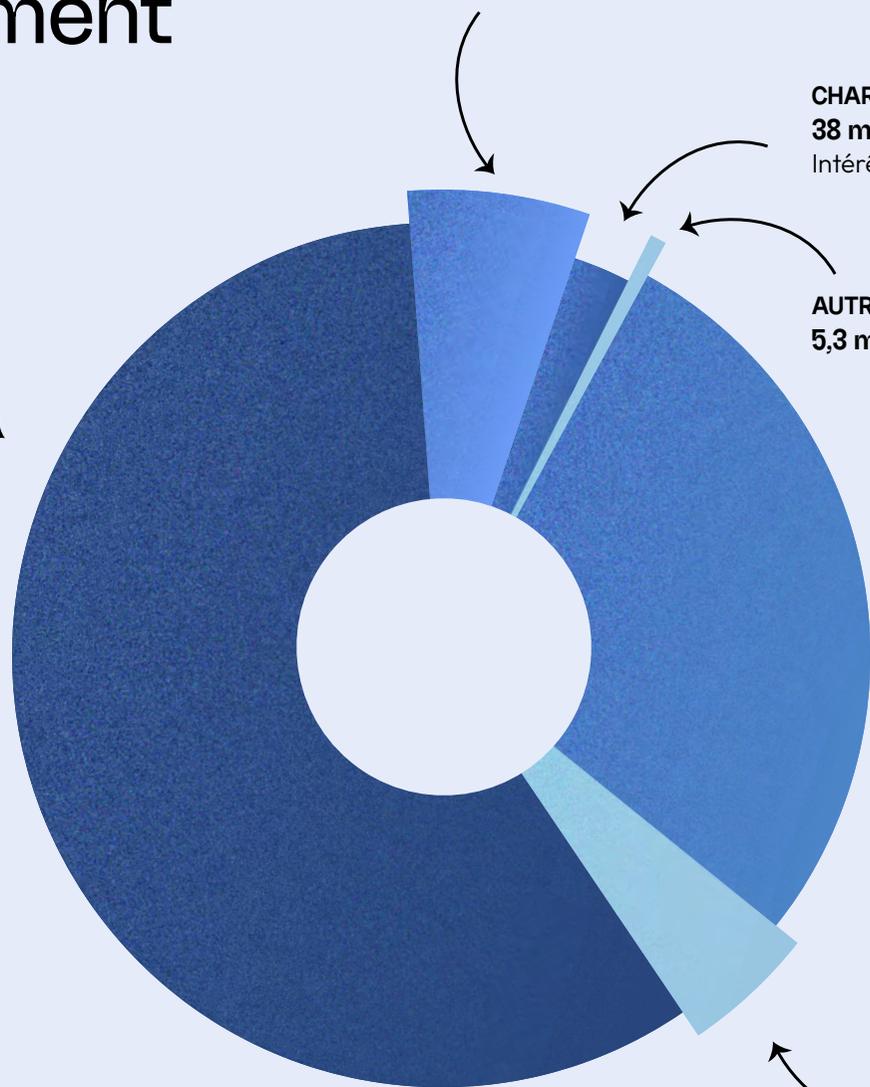
dont

- **162,6 millions d'€** : contribution Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (anciennement SYTRAL)
- **123,9 millions d'€** : contribution au SDMIS
- **31 millions d'€** : dotations aux collèges

DOTATION DE COMPENSATION MÉTROPOLITAINE

72,3 millions d'€

Versement au Conseil départemental du Rhône permettant d'égaliser les taux d'épargne nets des deux collectivités



Les dépenses d'investissement

1 024,8 millions d'euros

CRÉDITS OPÉRATIONNELS (PPI) 730 millions d'€

dont

- **592,3 millions d'€** : projets individualisés : études, acquisitions, travaux et titres de participation
- **137,7 millions d'€** : opération récurrentes: subventions d'équipements versées

EMPRUNTS

238,8 millions d'€

dont

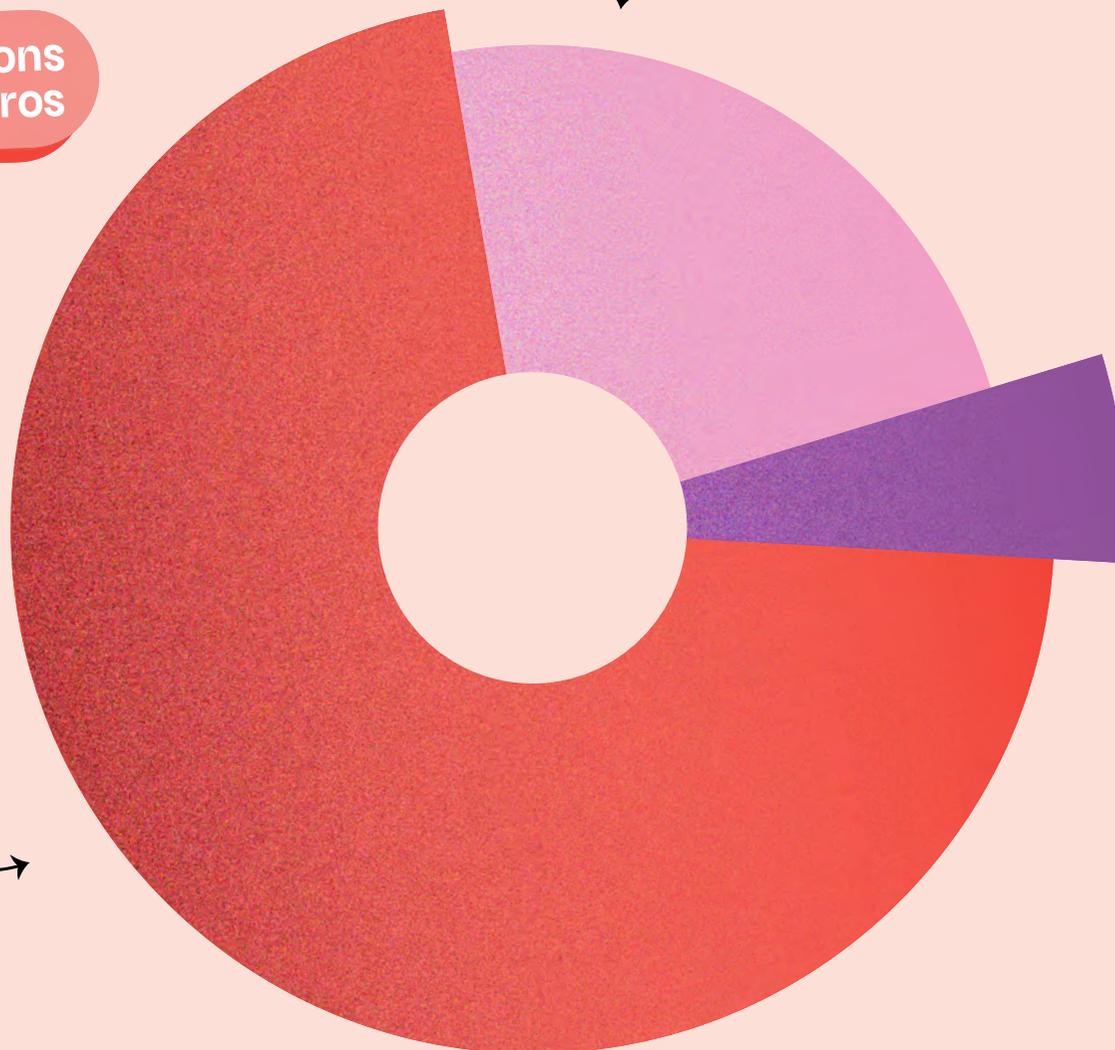
- **146,5 millions d'€** : remboursement du capital de la dette
- **75 millions d'€** : refinancement de la dette

DÉPENSES ANNUELLES D'INVESTISSEMENT

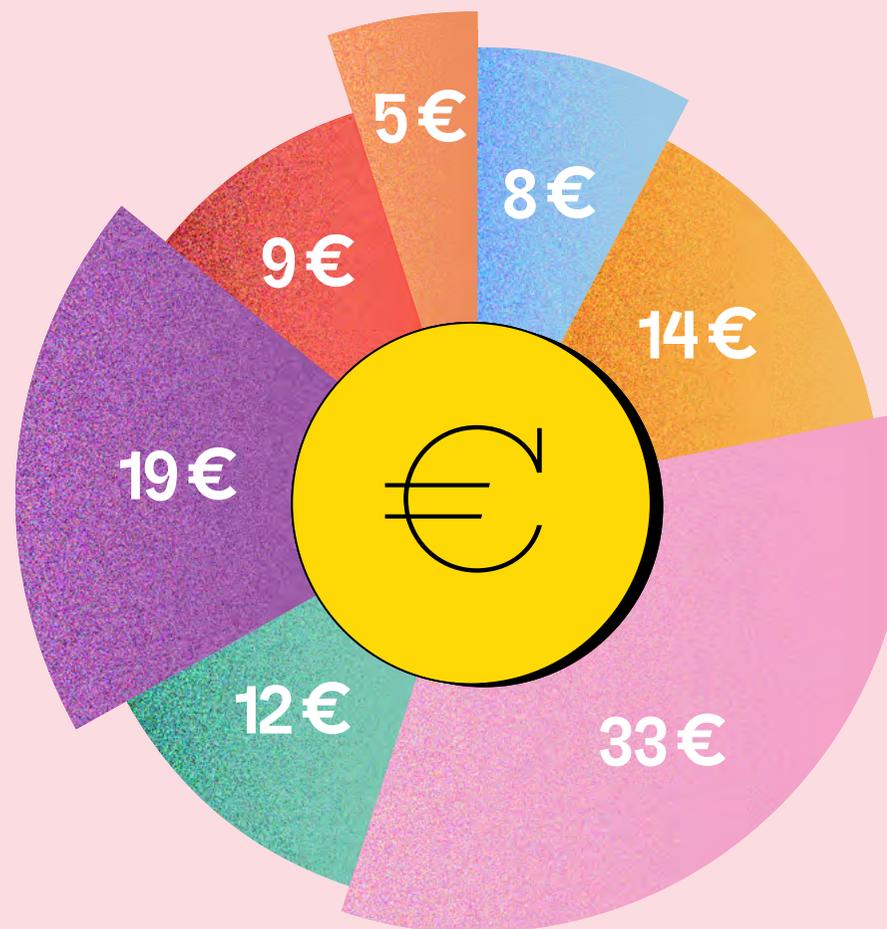
50 millions d'€

dont

- **1,5 million d'€** : reversement de taxe d'aménagement
- **50 millions d'€** : dotation initiale de la régie de l'eau



Pour 100 € dépensés par la Métropole de Lyon



Solidarités et habitat

728,9 millions
d'euros



Aménagement du territoire

300,5 millions
d'euros



Environnement

475,7 millions
d'euros



522,9 millions
d'euros

Économie, éducation, culture et sport



Les mobilités

341,4 millions
d'euros



Solidarités et habitat

728,9 millions
d'euros

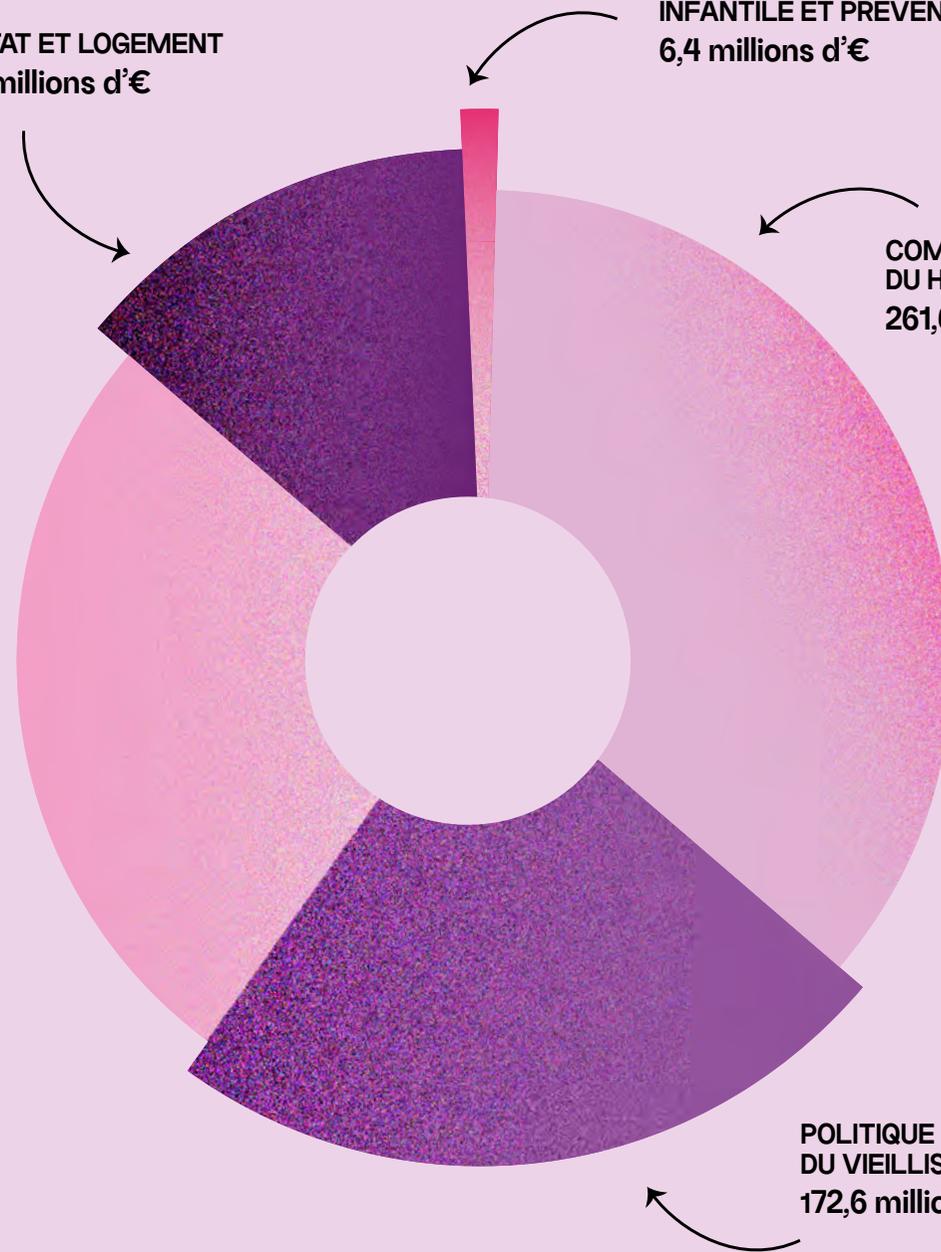
POLITIQUE DE L'ENFANCE
ET DE LA FAMILLE
191,6 millions d'€

HABITAT ET LOGEMENT
96,7 millions d'€

PROTECTION MATERNELLE ET
INFANTILE ET PRÉVENTION-SANTÉ
6,4 millions d'€

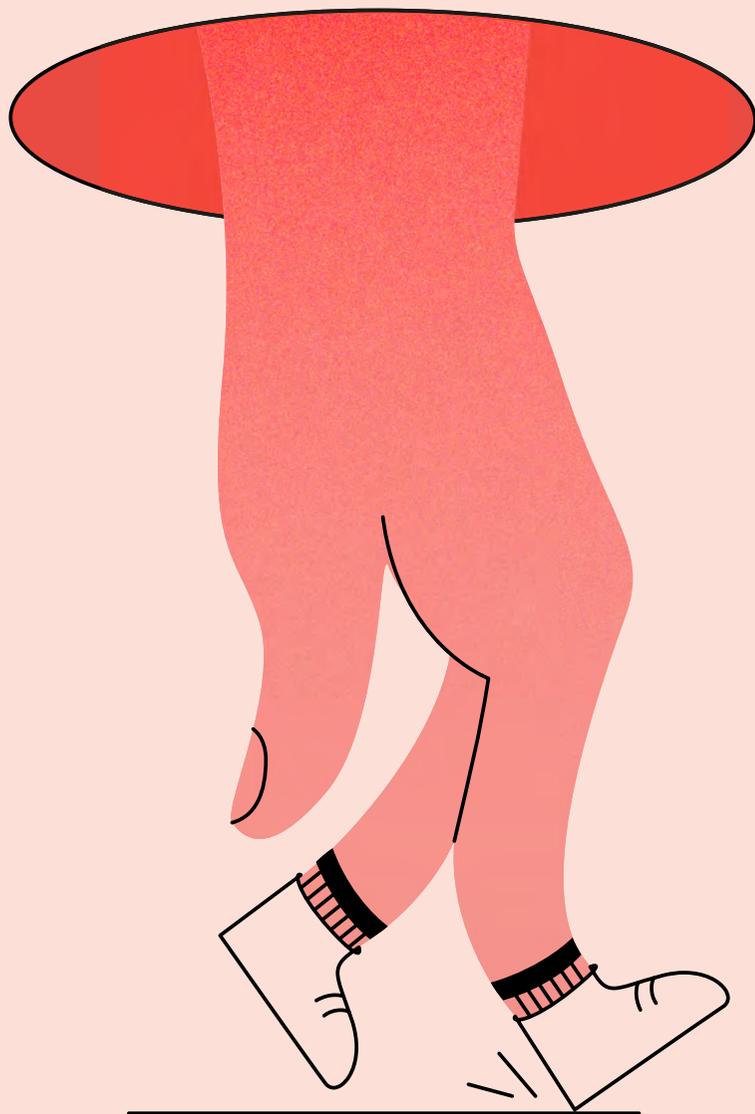
COMPENSATION
DU HANDICAP
261,6 millions d'€

POLITIQUE
DU VIEILLISSEMENT
172,6 millions d'€



Transports et mobilités

341,4 millions d'euros



Une seule politique publique regroupe les transports urbains, l'aménagement et l'entretien de la voirie métropolitaine, les ouvrages d'art et les tunnels. L'ensemble de cette politique représente **341,4 millions d'euros** :

dont

- **172 millions d'€** : Renforcement du réseau des transports en commun
- **28,6 millions d'€** : Travaux des voies Lyonnaises
- **4,5 millions d'€** : Soutien aux déplacements alternatifs (marché vélo'v et l'ouverture de nouvelles lignes de covoiturage)
- **43,4 millions d'€** : Aménagement, entretien et l'accessibilité des voiries métropolitaines
- **1,6 millions d'€** : Développement des déplacements piétons et vélos

Aménagement du territoire

300,5 millions d'euros

ESPACES PUBLICS
Conception, entretien et gestion du domaine public
107,4 millions d'€

COOPÉRATIONS TERRITORIALES
76,3 millions d'€

COHÉSION TERRITORIALE
(dont politique de la ville)
45,5 millions d'€



DÉVELOPPEMENT URBAIN
71,4 millions d'€

Environnement

475,7 millions d'euros



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
31,6 millions d'€

ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FLUVIAUX
18,6 millions d'€

CYCLE DE L'EAU
142,0 millions d'€

QUALITÉ DE VIE / SANTÉ ET ENVIRONNEMENT / RISQUES
146,8 millions d'€

CYCLE DES DÉCHETS
136,7 millions d'€

Économie, insertion, éducation, culture et sport

522,9 millions d'euros



VILLE INTELLIGENTE ET POLITIQUE NUMÉRIQUE
14,0 millions d'€

VALORISATION DU TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE
22,9 millions d'€

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE
14,5 millions d'€

CULTURE
44,7 millions d'€

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MÉTROPOLE
32,5 millions d'€

ÉDUCATION
86,6 millions d'€

SPORT
4,8 millions d'€

INSERTION ET EMPLOI
302,8 millions d'€